

FACTURE N° 4080011
N/REF : 30/07/2024 10H41 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 26 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ZI DE KÉROLZEC - SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
MOTIF : CAMERA LOCALISATION + DEBOUCHAGE
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 31/07/2024
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉBOUCHAGE CONDUITE EAUX USÉES WC ÉTAGE : LE FURET BLOQUE AU NIVEAU DU
PIED DE CHUTE PRES DU CHAUFFE EAU
PASSAGE CAMÉRA POUR LOCALISATION DU PROBLEME : CAMÉRA EST DANS L'EAU AU
NIVEAU DU PIED DE CHUTE, PERTE DE VISIBILITÉ
CONTROLE : BON ÉCOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : LE PROBLEME SE SITUE ENTRE LE PIED DE CHUTE ET LE
RACCORDEMENT AU COLLECTEUR, SOUS LA DALLE
LA CANALISATION EST TOUJOURS BOUCHÉE, L'EAU NE PASSE PAS

PRÉCONISATIONS : PRÉVOIR OUVERTURE DE DALLE OU RÉFECTION ÉVACUATION

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 01/08/24 a 14H27 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Heure Hydrocureur+chauffeur	1	176,00	264,00
0,25	Ffait Passage Caméra =<1H00	1	129,75	32,43

TOTAL H.T.	296,43
T.V.A. a 20,00%	59,28
TOTAL T.T.C.En EURO	355,71

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.